

alors de les étendre sur toute la surface du champ. En agissant ainsi, on empêche leur mauvaise influence et on les fait servir comme engrais.

REVUE DE LA SEMAINE

A la Chambre des Communes, le 27 avril dernier, M. Schultz attira de nouveau l'attention de nos représentants sur les affaires du Nord-Ouest. Ce Monsieur Schultz député pour la province de Manitoba poursuit Riel et tous les Métis d'une haine implacable. Avec l'aide de son ami M. Bowell, il a réussi à obtenir l'expulsion de M. Riel de la Chambre; mais ce succès ne l'a pas contenté, il lui faut bien d'autres choses encore et parmi ces dernières il met au premier rang la condamnation à mort de l'ex-président du Gouvernement provisoire du Nord-Ouest.

Dans ce but il propose, secondé par M. Bowell: "Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient qu'une commission royale ou autre soit nommée pour s'enquérir des causes qui ont amené les troubles du Nord-Ouest."

Pendant le discours qu'il fit à l'appui de sa motion, il annonça qu'il ne voulait pas embarrasser le Gouvernement, mais qu'il voulait obtenir justice. Il craint que le comité spécial déjà nommé pour arriver à la solution du problème qui agite le pays ne puisse pas atteindre d'une manière complète le but qu'il se propose. Suivant lui, une commission royale est nécessaire pour mener la question à bonne fin et il espère rencontrer l'appui de la Chambre.

L'Hon. M. MacKenzie, répondit à M. Schultz que sa motion était tout-à-fait hors de propos et que ce n'était pas par ce moyen qu'il embarrasserait le Gouvernement. Un comité de sept membres, dit-il, a été nommé pour étudier le sujet et ce comité a les pouvoirs suffisants pour mener l'enquête à bonne fin.

Plusieurs autres députés démontrèrent l'inutilité de la demande faite par M. Schultz et celui-ci se vit forcé de retirer sa motion.

M. Tremblay demanda ensuite la production de la correspondance échangée entre le Gouvernement et la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent au sujet du loyer des quais, en bas de Québec, ainsi que le montant des sommes perçues pour chacun de ces quais, et en même temps un état indiquant le nombre de parts possédées par l'Hon. M. Langevin, ex-ministre des Travaux publics, dans la dite compagnie, à l'époque où le bail a été accordé.

En réponse à M. Tremblay, M. Robitaille lut une lettre de M. Langevin disant qu'à l'époque où le contrat a été donné à la Compagnie des Remorqueurs, M. Langevin n'était pas actionnaire de cette Compagnie.

Sir John A. MacDonald dit aussi qu'il est de son devoir de défendre un collègue absent quand on dirige des attaques contre lui. Il assura que l'Hon. M. Langevin n'était pas actionnaire de la Compagnie des Remorqueurs quand le contrat fut donné à cette dernière et il produisit un affidavit de M. Gaboury secrétaire de la Compagnie confirmant cette assertion. Il ajoute en outre que le contrat n'a pas été fait avec le département des Travaux publics, mais avec le département du Revenu de l'Intérieur.

M. Tremblay fut forcé de retrancher la dernière partie de sa motion après quoi celle-ci fut adoptée.

Dans la soirée, M. Young proposa qu'un comité fut nommé pour étudier la manière la plus efficace et la plus économique de publier un registre devant contenir un rapport correct des procédés et discours de la Chambre. Il pense que le peuple devrait savoir non seulement comment leurs

représentants votent, mais aussi comment ils parlent sur les différentes questions.

Après quelques remarques de M. Tupper cette motion fut adoptée.

L'Hon. M. Tupper proposa ensuite que la Chambre ayant été priée d'augmenter les taxes du peuple jusqu'à un montant de trois millions de piastres, on est en droit d'obtenir des informations complètes sur la condition financière du pays et qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général demandant copies des états de recettes jusqu'au vingtième jour d'avril de cette année.

M. Tupper déclara à la Chambre que le Gouvernement ne s'est jamais opposé dans le passé aux demandes de même nature faites par un membre du Parlement. Il a toujours donné les informations requises sur la condition financière du pays. Dans son exposé, le ministre des finances a déclaré que cette condition lui paraissait si mauvaise qu'il a dû demander une augmentation de tarif et de taxes jusqu'au montant de \$3,000,000, car il craint que le revenu soit insuffisant et que la dette ne s'accroisse.

M. Tupper ne partage pas les opinions du ministre des finances, et en ne consultant que les chiffres donnés il ne trouve pas que la situation du pays soit aussi menaçante qu'on le suppose. Il la regarde même comme très-avantageuse. Il ne croit pas qu'il y ait un déficit comme le prétend le ministre, et il croit encore moins à la nécessité de prélever de nouvelles taxes.

Il démontra qu'une augmentation s'est produite d'une manière continue dans les revenus du pays, il cita les chiffres des importations et des exportations et termine en disant que le ministre n'est pas justifiable de prétendre que le pays souffre un déficit, il espère donc que la Chambre soutiendra sa motion.

M. Cartwright proposa un amendement dans lequel il offre de produire une partie seulement des états demandés.

M. Tupper se plaignit amèrement de ce que le Gouvernement ne veut pas donner toutes les informations demandées. Il se voit forcé de céder à la pression, mais il proteste contre ce déni de justice.

L'amendement de M. Cartwright fut adopté.

Les deux faits les plus importants de la séance du 28 furent la motion de M. Cartwright demandant un emprunt de 8,000,000 de louis sterling et la discussion du bill de M. Dorian sur les élections.

La motion de M. Cartwright considère qu'il est nécessaire de lever un emprunt de £8,000,000 sterling pour effectuer la construction du Chemin de fer du Pacifique canadien, l'amélioration et l'élargissement des canaux. Elle pourvoit aussi à ce que sur cette somme de huit millions de louis sterling, un montant n'excédant pas £3,600,000 sterling soit prélevé avec la garantie du Trésor sous l'acte Impérial des emprunts des Travaux publics de 1873, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4 par cent.

Le bill des élections occupa la Chambre pendant tout le reste de la journée. Ce bill fut discuté clause par clause et la plupart furent adoptées sans amendements, quelques-unes seulement subirent de légères modifications.

Dans la séance du 29, M. Ross proposa l'adoption du second rapport du comité spécial sur les pétitions demandant la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes. Il constate que le sentiment populaire est fortement en faveur d'une loi de prohibition, et que ce sentiment a gagné beaucoup de terrain depuis l'an dernier.

En 1873, les pétitions de ce genre avaient été signées par 36,000 personnes; cette année les pétitions présentées